

Comité de Projet

Projet Agrivoltaïque Boussac- Bourg et Malleret Boussac

09/09/2026

[https://aden.fr/projet-agrivoltaique-de-boussac-grand-puy-
maigre-23/](https://aden.fr/projet-agrivoltaique-de-boussac-grand-puy-maigre-23/)

Le porteur de projet



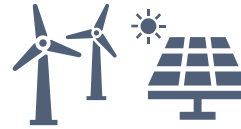
AN ORIX COMPANY



ELAWAN : Un groupe international, promoteur des énergies renouvelables



Equipementier dans l'automobile



Fabricant de tours éoliennes et de structures solaires



Producteur d'électricité



ADEN : L'AMO d'Elawan sur le territoire français



Une équipe dédiée à la gestion de projet



2 agences
Nantes, Lyon

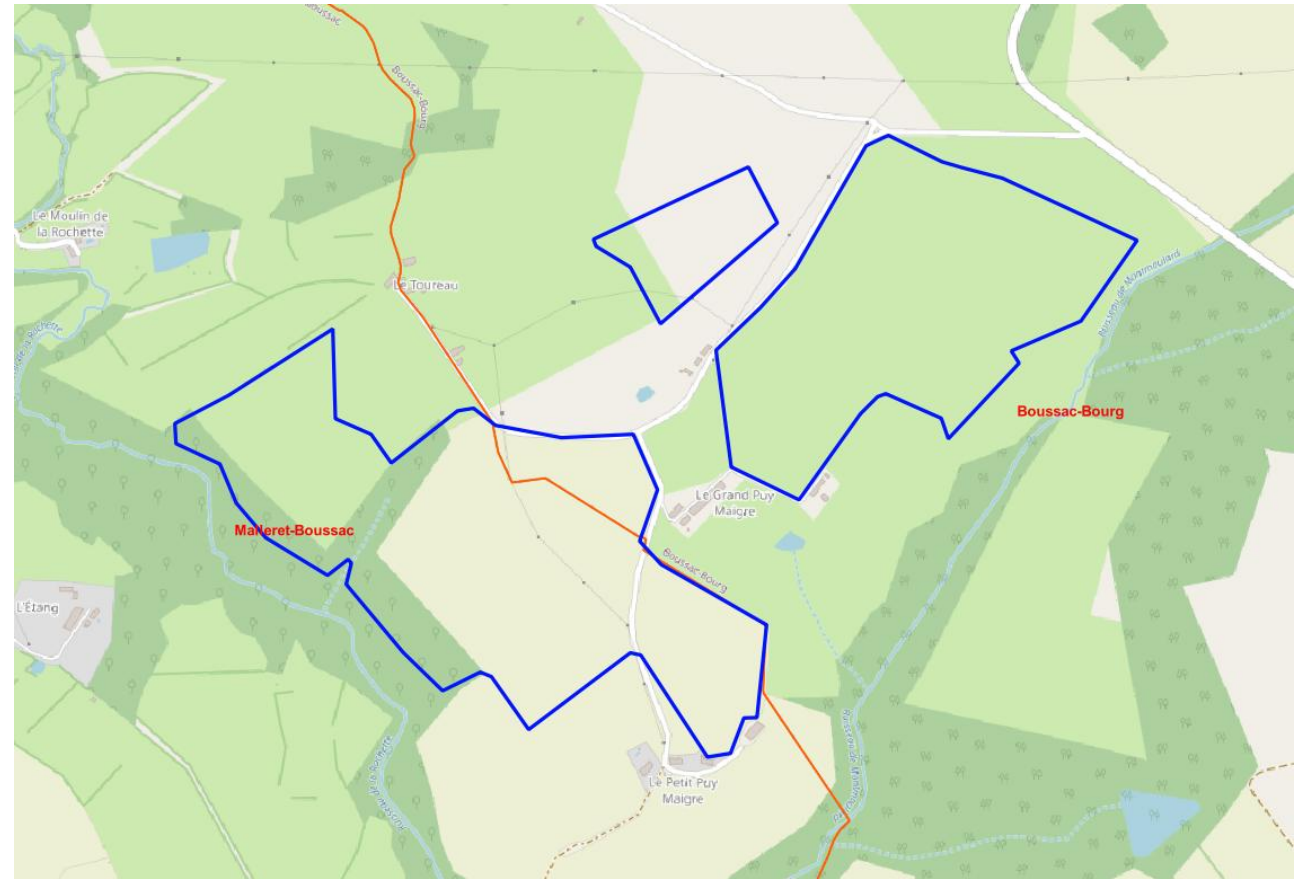


2 centrales en activité
Une vingtaine de projets en développement

Données générales



- ✓ Surface du périmètre d'étude : 45 Ha
- ✓ PLU Boussac Bourg : Zone A
- ✓ Malleret Boussac : RNU



Exploitation agricole - généralités

- SCEA du Puy d'Aubrac
- Élevage extensif bovin viande de race Aubrac depuis 2012 sur Boussac-Bourg
- SAU: 80 ha + 27 ha hors PAC
- 50 à 60 mères et 2 taureaux (taux de renouvellement de 26%)
 - Pâturage tournant sur paddock de 2 à 4ha par lot de 20 vaches
 - Rotation tous les 3 à 5 jours
- El Pascal Noel (exploitation en Nom propre)
- Élevage extensif bovin viande de race Limousine depuis 2008 sur Betête
- SAU: 155 ha
- 110 mères (taux de renouvellement de 12%)

Exploitation agricole - Assolements

- Rendement Céréales de 50 à 55 quintaux par ha
- Fertilisation des terres par épandage de fumier (15t/ha/an)
- Ajustement du pH du sol avec du carbonate en granulés
- Prairies semées avec des graminées fourragères (dactyle, fétuque)

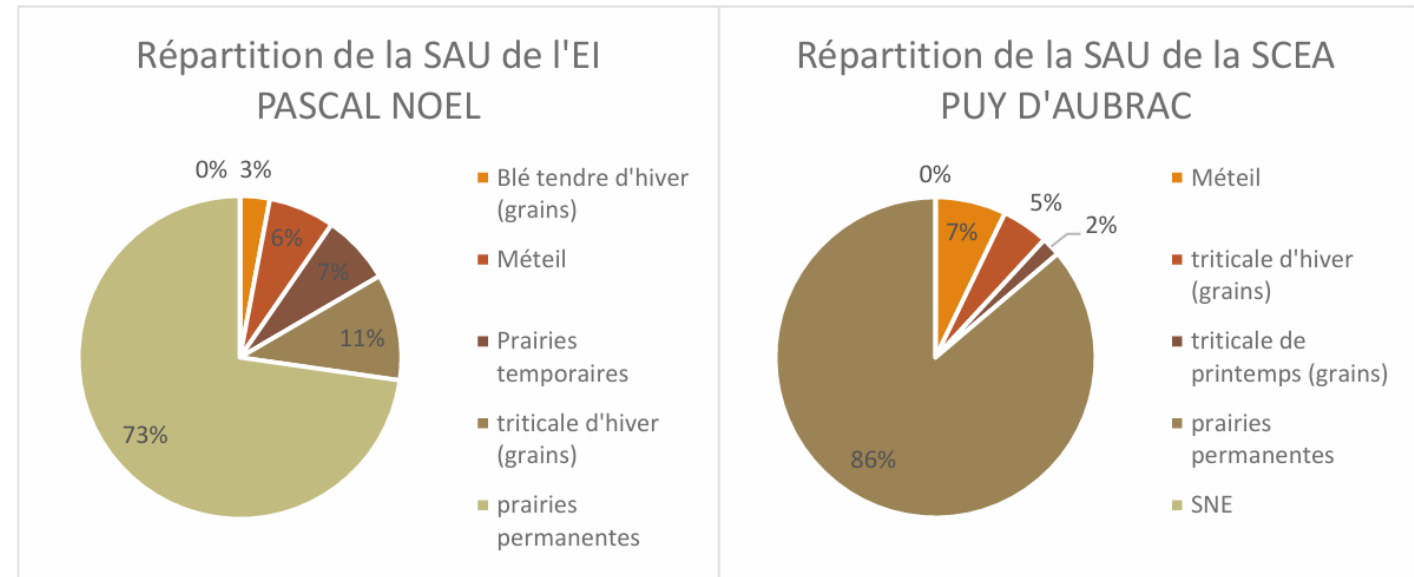


Figure 1 : Répartition de la SAU pour chaque société : EI PASCAL NOEL et SCEA du PUY D'AUBRAC

Tableau 2 : Répartition de la production annuelle moyenne des stocks fourragères pour les sociétés EI PASCAL NOEL et SCEA du PUY D'AUBRAC

Nom de la société	Bottes d'enrubannage	Bottes de foin
EI PASCAL NOEL	30	800
SCEA du PUY d'AUBRAC	80-100	350

Exploitation agricole - outillage

- Matériel agricole en propriété :
 - Andaineur Bi-rotor (7,2 m)
 - Faneuse (9,4 m)
 - Faucheuse (3,7m)

- Matériel agricole CUMA RICROS :
 - Epandeur à fumier
 - Benne à céréales
 - Rouleau

Résultats des études environnementales

Habitats naturels

Projet agrivoltaïque de Boussac (23)

Occupation du sol



Résultats des études environnementales

Volet Zones Humides

Surface de Zones humides
pédologiques (fonctionnalités
faibles) : **2,3 ha**

Surface de Zones
humides floristiques
(fonctionnalités modérées) :
1,7 ha

Surface de Zones
humides pédologiques
et floristiques (fonctionnalités
fortes) : **3,9 ha**

Surface totale de Zones
humides : **7,9 ha**

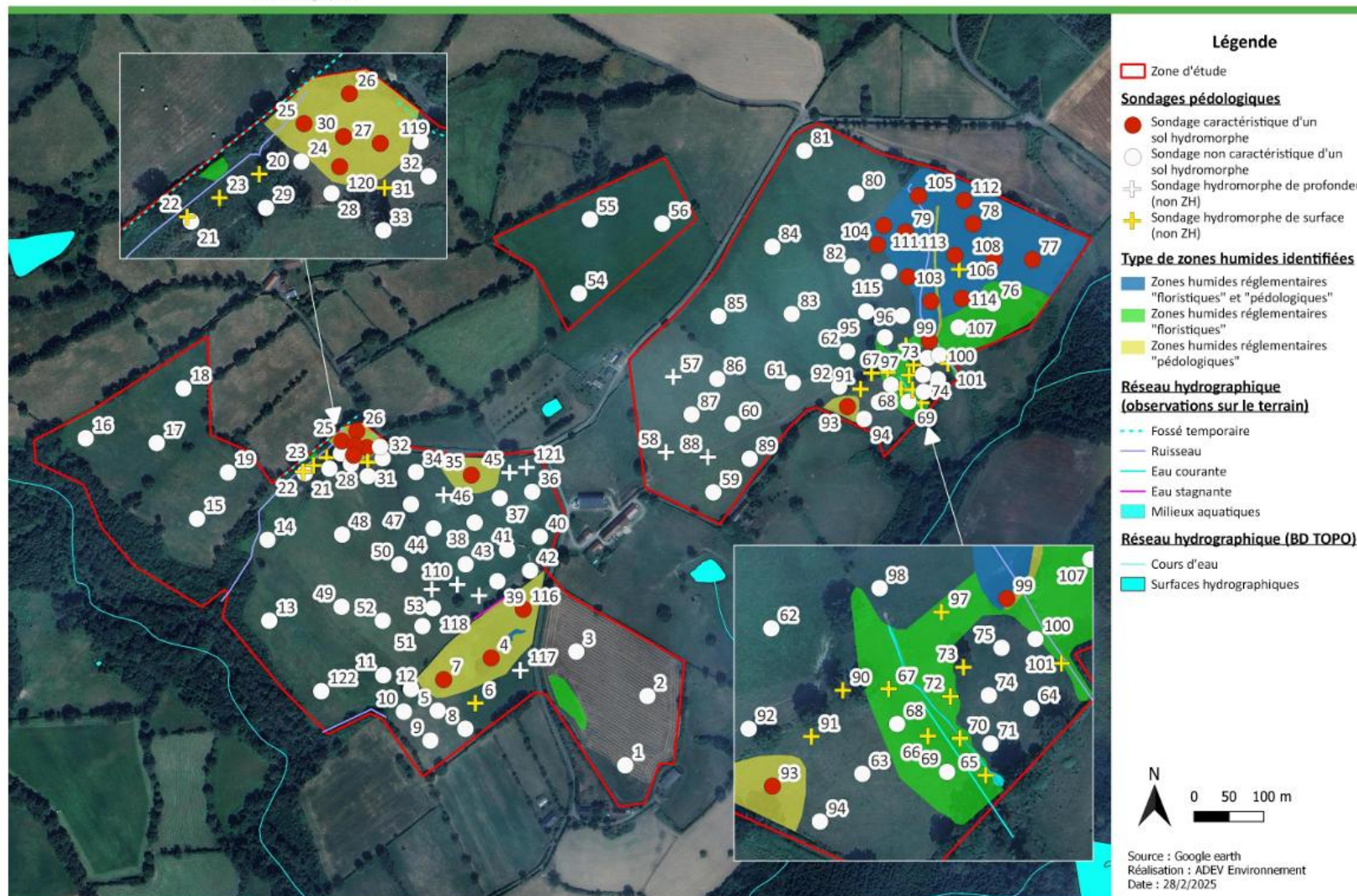


Tableau des enjeux environnementaux par habitat

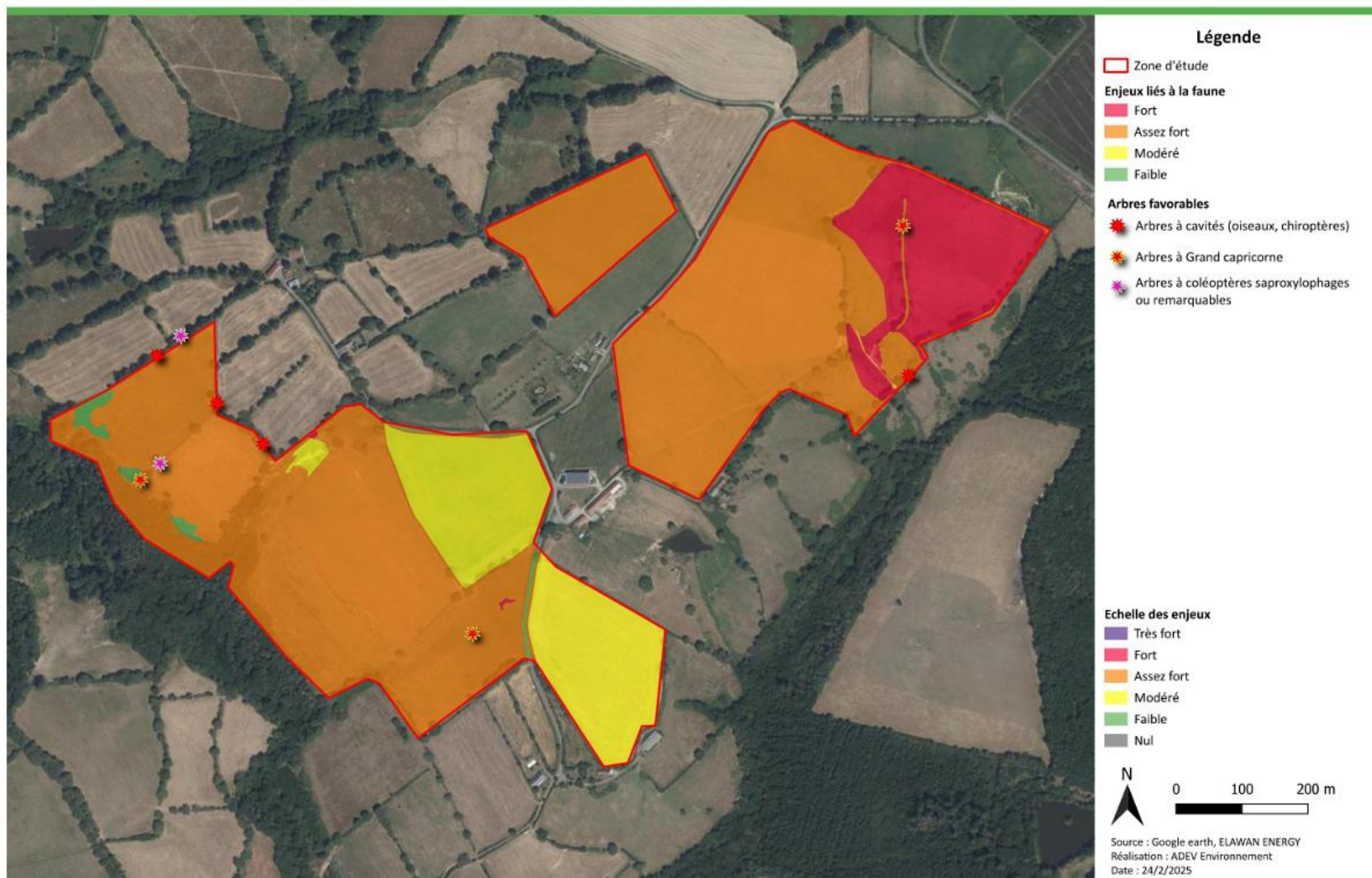
Milieux (Code EUNIS)	Groupe	Espèces	Enjeux espèces	Enjeux sur les milieux en fonction des espèces à enjeux	
<u>Milieux boisés, fourrés, alignements d'arbres et haies :</u> Code EUNIS : F3.11 ; FA.2 ; FA.3 ; FA.4 ; G1.A1 et G5.1	Oiseaux	Bruant jaune	Modéré	Assez fort	Fort (arbres favorables aux chiroptères et coléoptères)
		Chardonneret élégant	Assez fort		
		Linotte mélodieuse	Modéré		
		Milan royal (halte)	Assez fort		
		Pic mar	Modéré		
		Pie-grièche écorcheur	Modéré		
		Tourterelle des bois	Assez fort		
	Chiroptères	Barbastelle d'Europe	Assez fort		
		Petit rhinolophe	Assez fort		
		Grand Murin	Modéré		
		Grande Noctule	Modéré		
		Noctule commune	Modéré		
	Reptiles	Lézard à deux raies	Modéré		
		Lézard des murailles	Modéré		
		Orvet fragile	Assez fort		
		Vipère aspic	Assez fort		
	Odonates	Libellulle fauve	Assez fort		
	Coléoptères	Grand capricorne	Assez fort		
		Lucane cerf-volant	Assez fort		
	Mammifères	Hérisson d'Europe	Modéré		

Tableau des enjeux environnementaux par habitat

Milieux (Code EUNIS)	Groupe	Espèces	Enjeux espèces	Enjeux sur les milieux en fonction des espèces à enjeux	
<u>Eaux courantes ou stagnantes :</u> Code EUNIS : C1.6 ; C2.5	Amphibiens	Toutes espèces (5)	Modéré	Modéré	
	Odonates	Toutes espèces	Modéré		
<u>Milieux prairiaux hygrophiles :</u> E3.41 ; E3.417 et E3.441	Oiseaux	Cigogne noire	Modéré	Modéré (E3.41 parcelle sud)	Fort (E3.41 parcelle nord E3.441 ; E3.417)
	Amphibiens	Grenouille agile	Modéré		
		Grenouille commune	Modéré		
		Grenouille rieuse	Modéré		
		Salamandre tachetée	Modéré		
		Triton palmé	Modéré		
	Odonates	Leste sauvage	Assez fort		
		Libellulle fauve	Fort		
	Orthoptères	Criquet ensanglanté	Modéré		
<u>Milieux prairiaux mésophiles :</u> Code EUNIS : E2.11 et E2.22 ; E5.31	Oiseaux	Alouette lulu	Assez fort	Modéré (E2.22)	Assez fort (E2.11)
		Bruant jaune	Modéré		
		Pie-grièche écorcheur (alim.)	Modéré		
	Orthoptères	Criquet ensanglanté	Modéré		

Résultats des études environnementales

Enjeux liés à la Faune



Résultats des études environnementales

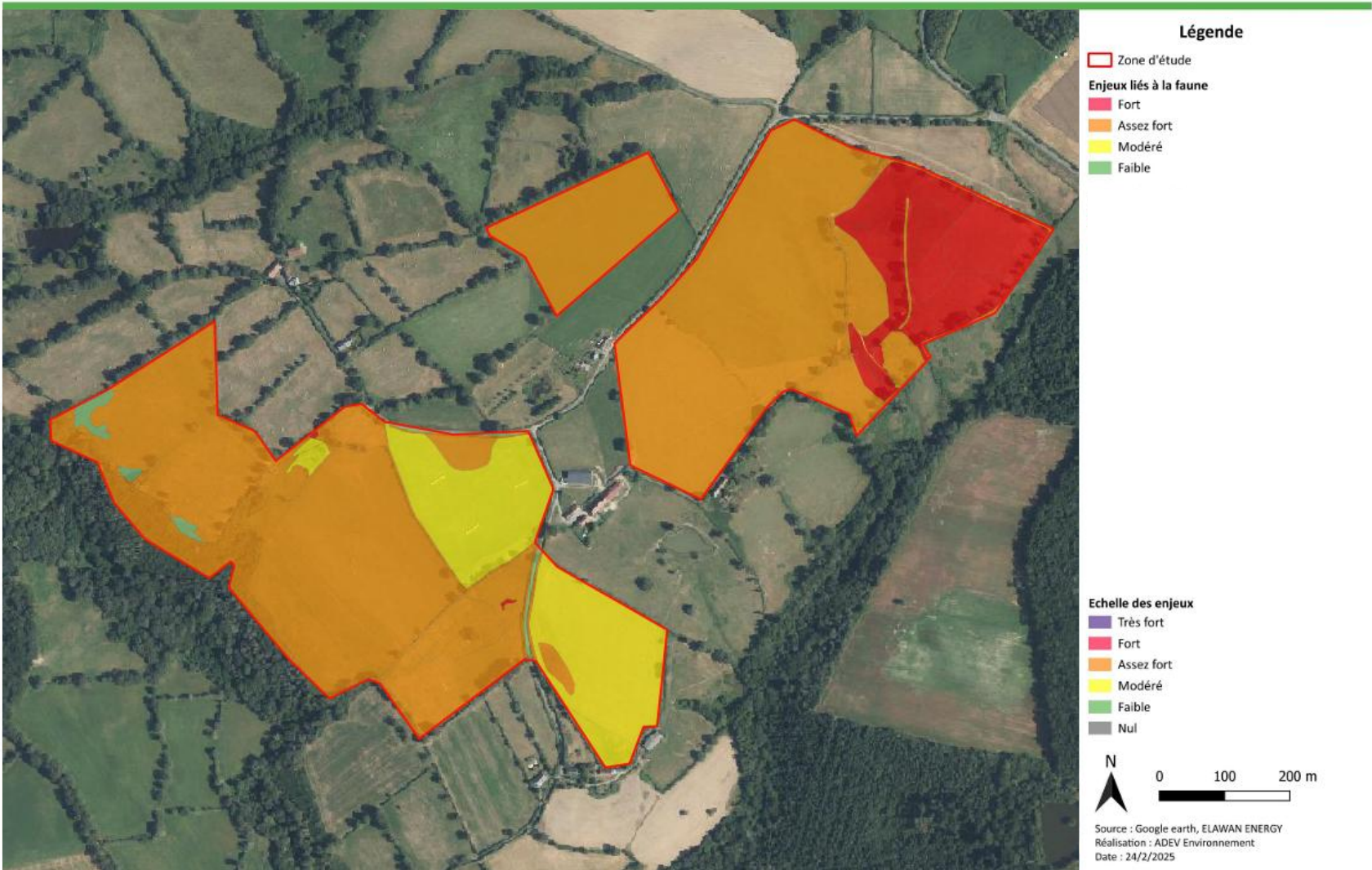
Enjeux globaux



AN ORIX COMPANY



Projet agrivoltaïque de Boussac (23)
Enjeux liés à la faune



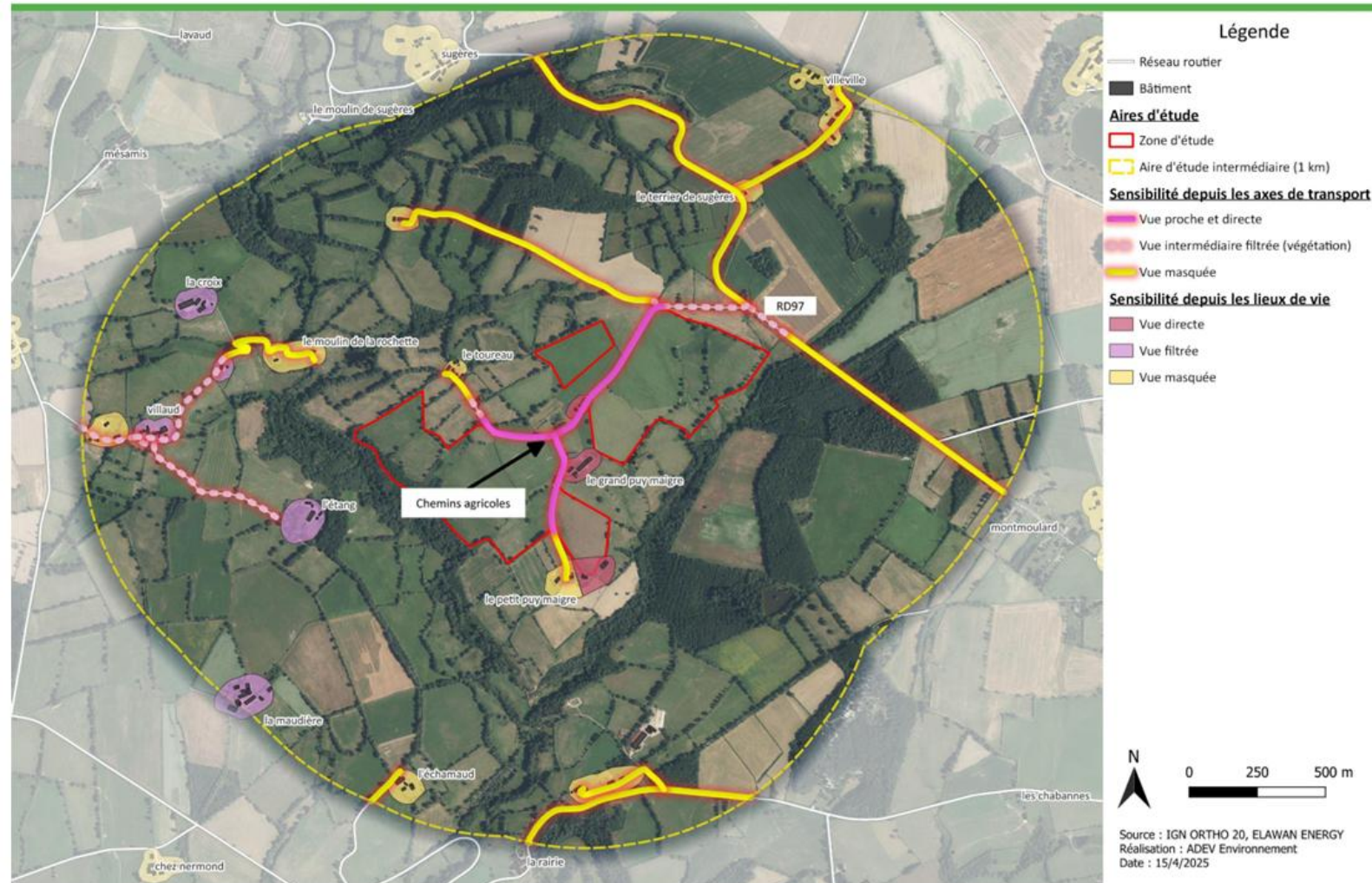
Résultats des études environnementales

Partie paysagère

Routes en visibilité directe
(rose) : route communale
de desserte de
l'exploitation

Projet agrivoltaïque de Boussac (23)

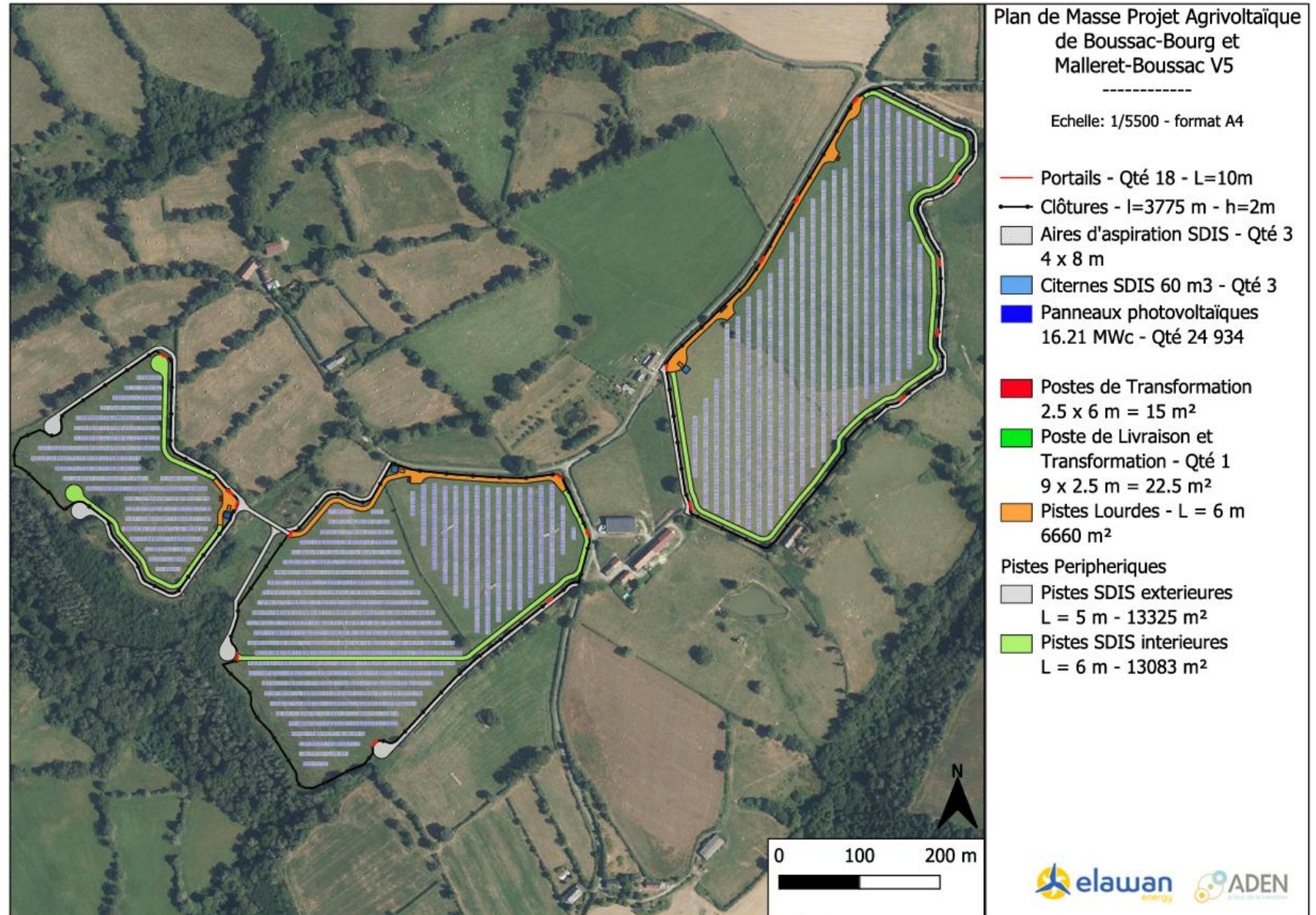
Fonctionnement visuel à l'aire d'étude intermédiaire



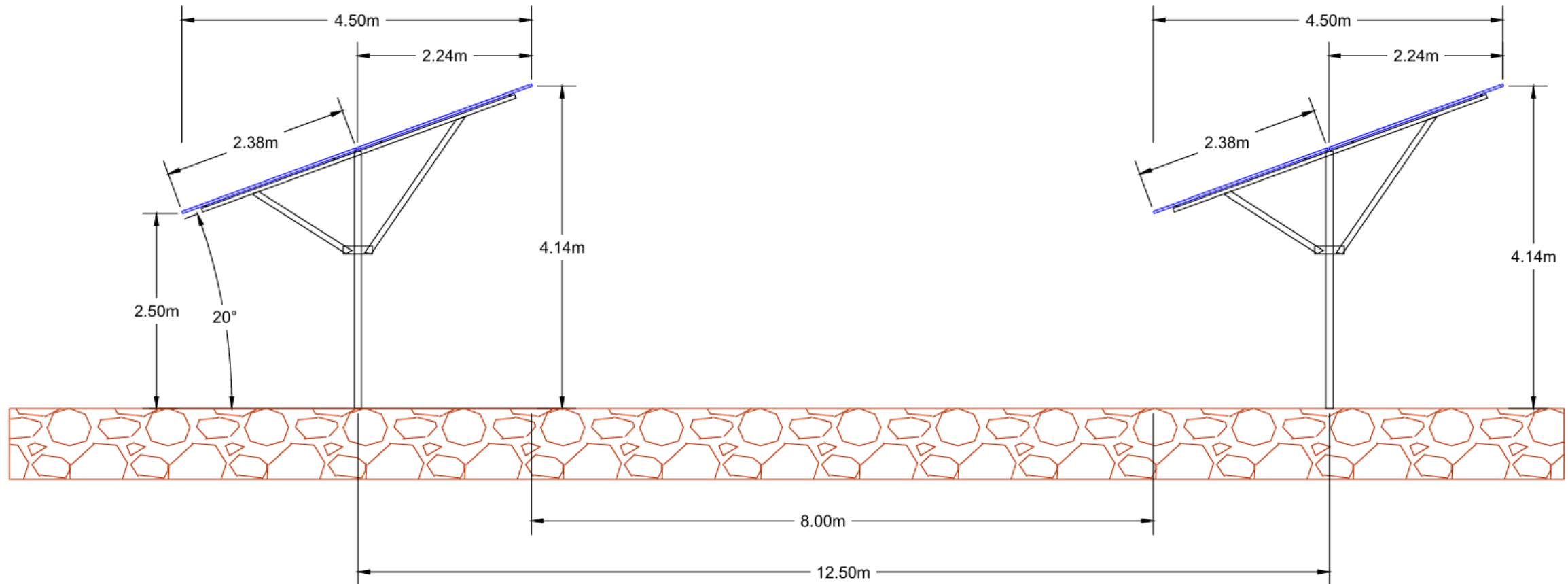
Carte 60 : Fonctionnement visuel à l'aire d'étude intermédiaire

Plan de masse du projet

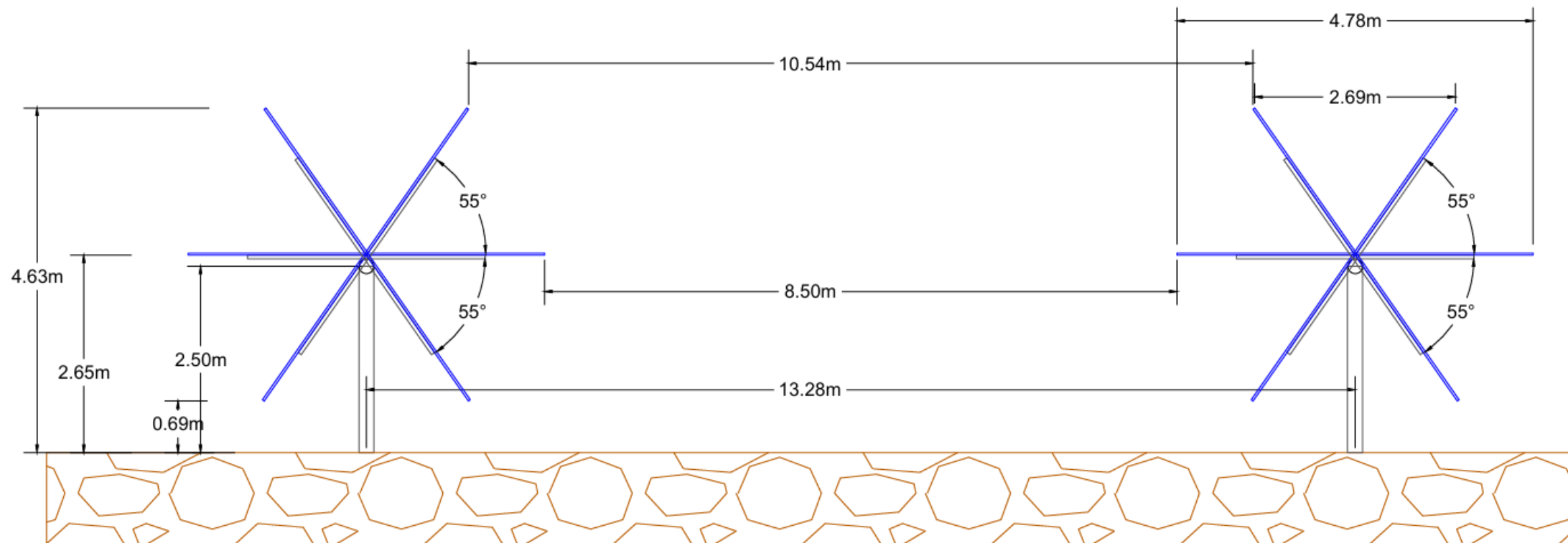
- Surface de 27 ha
- Projet mixte tracker et fixe Monopieu
- Taux de couverture moyen de 38,3%
- 3 îlots
- structures fixes sur les îlots avec une forte topographie
- Interstices de 2 cm entre chaque panneau
- 16,21 MWc → produit de l'énergie pour environ 9500 personnes par an



Vue en coupe panneaux fixes surélevés Bovin



Vue en coupe Tracker Bovin

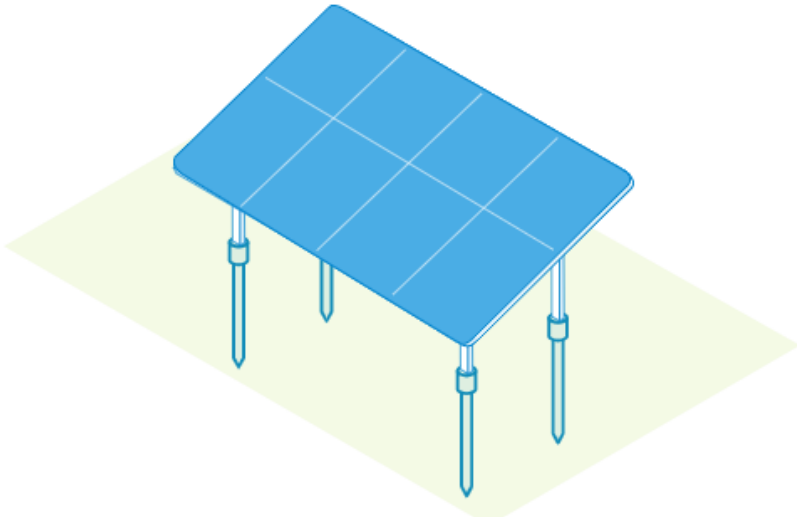


Bridage du mouvement des trackers piloté selon les besoins de l'exploitant (pâturage, fauche, sursemis ...)

Types de fondations



← Pieux battus
(Sans béton)



Pieux forés (Sans béton)

Projet agricole : continuité de l'élevage bovin extensif

- Bien être animal :
 - « ombrière » bovin lors des fortes chaleurs (GMQ +)
 - Protection cheptel lors des précipitations saisonnières (baisse mortalité)
 - Proximité des parcelles par rapport au siège d'exploitation (meilleur suivi du troupeau, confort de travail)
- Production fourragère
 - Baisse stress hydrique
 - Gestion différenciée entre prairie PV et classique
 - Amélioration du sursemis (introduction de variétés plus sensibles à la levée)
 - Qualité de fourrage/pâturage possiblement améliorée
- Renforcement du schéma extensif d'élevage Bovin
- Bridage tracker en fonction des travaux sur les parcelles (4 modes de fonctionnement des trackers)
- Installation d'abreuvoirs pour alimenter en eau les paddocks (puisage privé)
- Visites pédagogiques en partenariat avec des lycées agricoles du secteur

Respect Critères loi APER

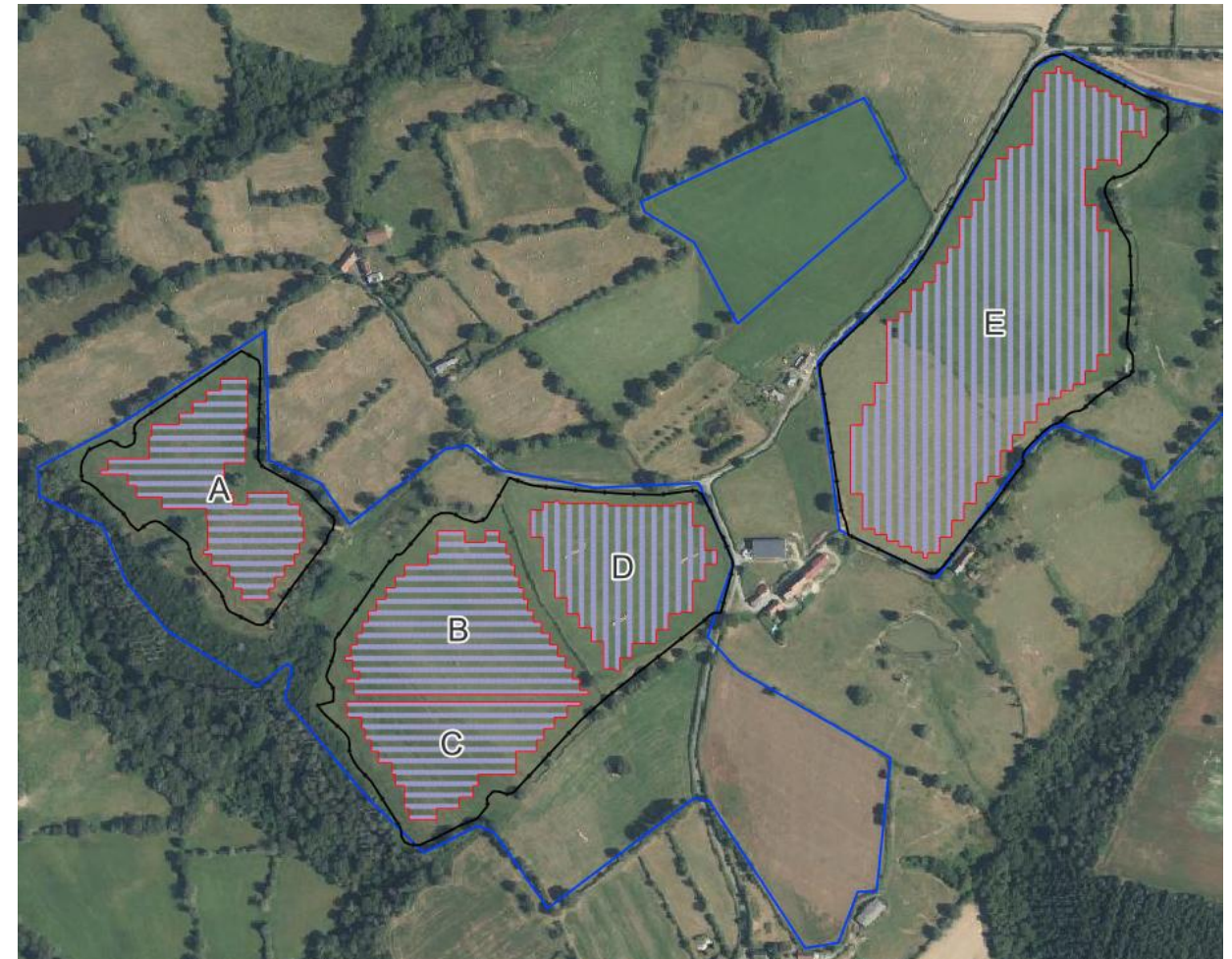
Diamètre des pieux envisagés : 42 cm

Taux de couverture par parcelle agricole :

		Parcelle A	Parcelle B	Parcelle C	Parcelle D	Parcelle E	Total
Aire 2V13	[m²]	943,74	539,28	269,64	429,6264	930,8572	3113,1436
Aire 2V26	[m²]	7420,05	11062,62	7015,32	8598,264	29807,315	63903,569
Aire totale PV	[m²]	8364	11602	7285	9028	30738	67016,713
Aire emprise module	[m²]	21328	30152	18296	23675	81525	174975,65
Emprise PV	[%]	39,22%	38,48%	39,82%	38,13%	37,70%	38,30%

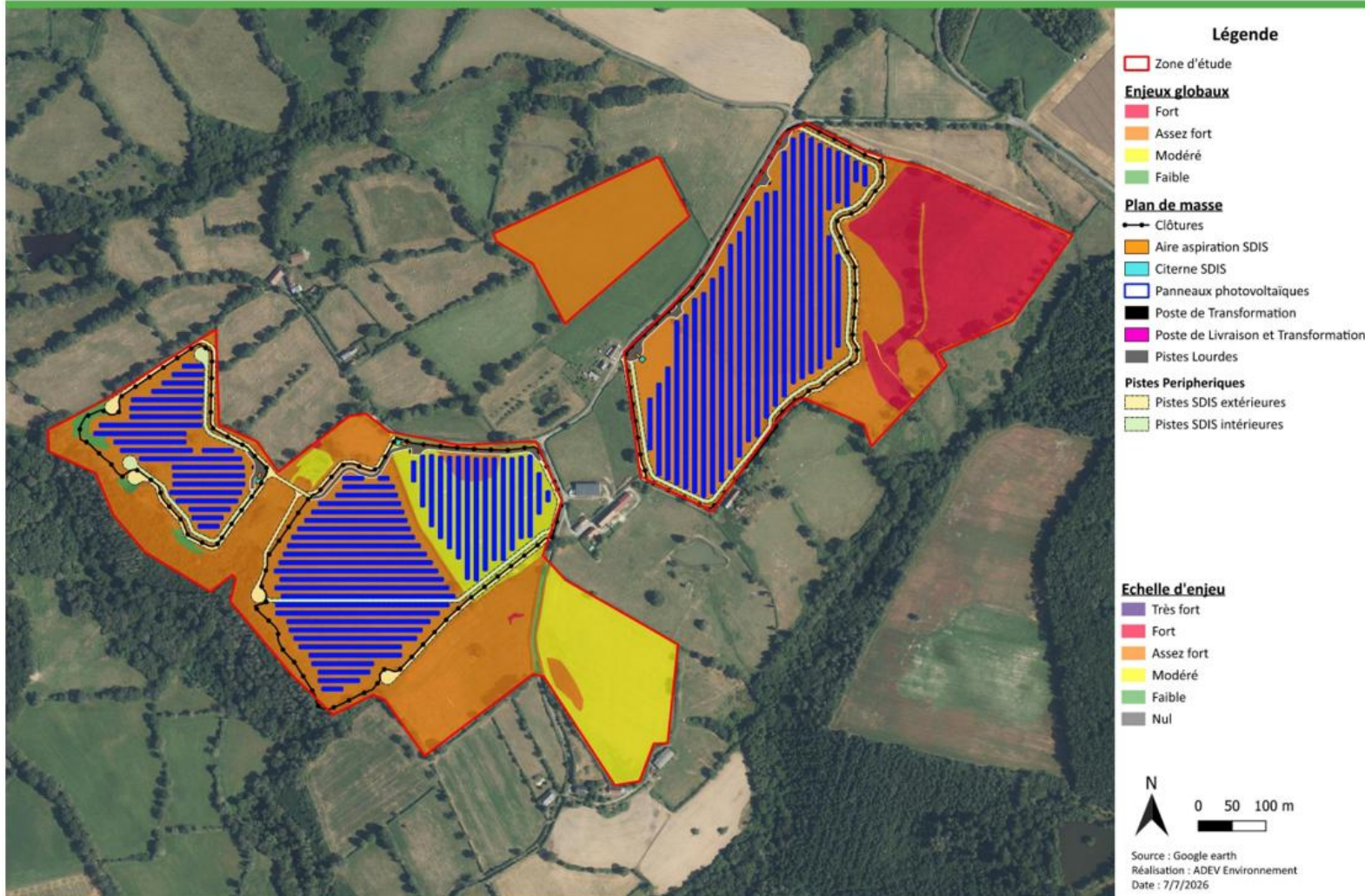
Surface rendue inexploitable par parcelle agricole :

		Parcelle A	Parcelle B	Parcelle C	Parcelle D	Parcelle E	Total
nombre de pieux	/	455	614	384	450	1521	3424
Aire emprise module	[m²]	21328	30152	18296	23675	81525	174975,65
surface rendue inexploitable emprise pieux + 20cm uniquement	[m²]	240,3	324,3	202,8	237,6	803,2	1808,2203
zone rendue inexploitable pieux +20cm uniquement	[%]	1,13%	1,08%	1,11%	1,00%	0,99%	1,03%

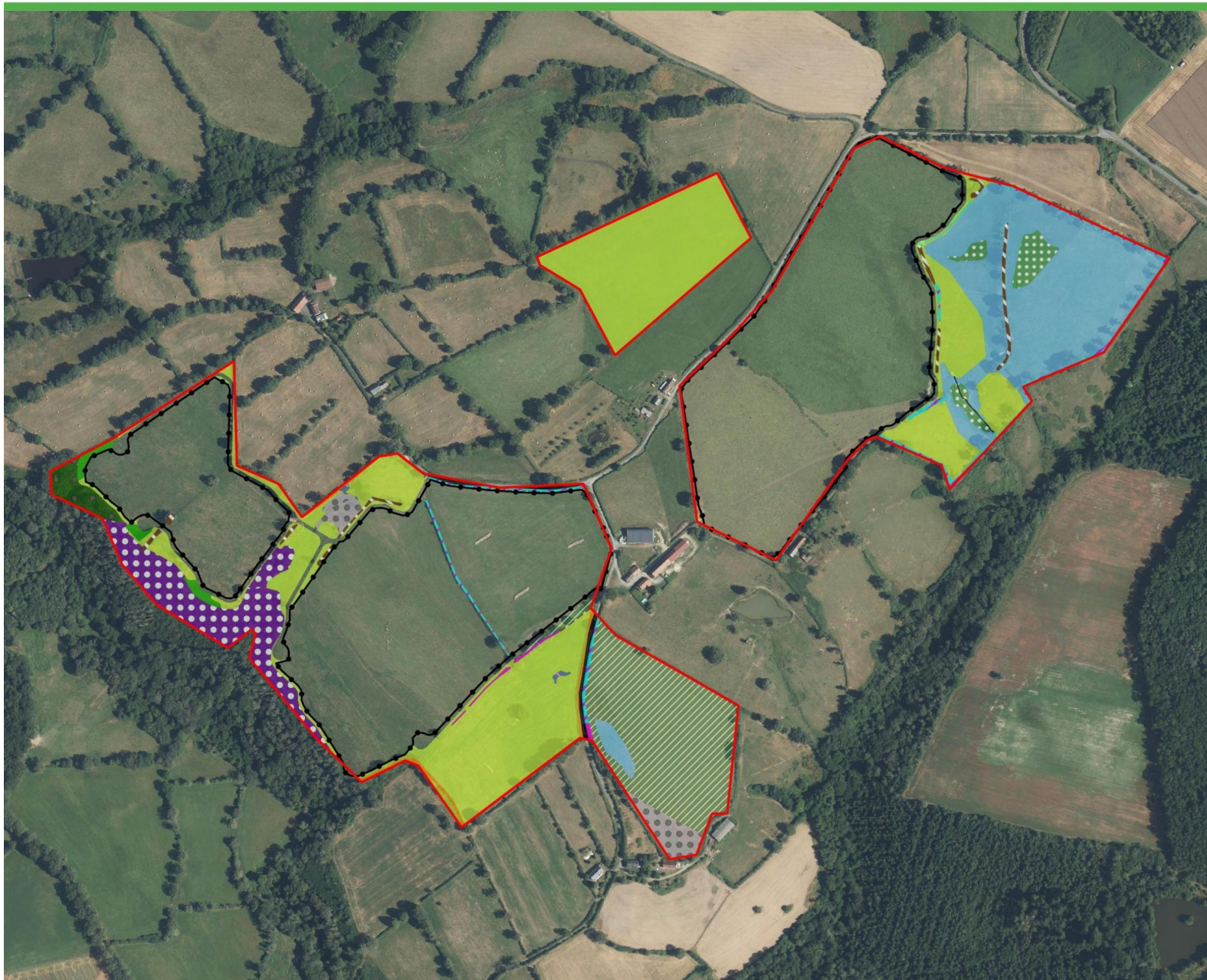


Localisation des parcelles agricoles

Plan de masse et enjeux environnementaux



- Evitement des habitats semi-ouverts et fermés
- Evitement corridor écologique à l'est
- Evitement zones à enjeu fort (Zone humide + enjeux fort faune et flore)
- Alignements d'arbres, arbres isolés et haies préservées
- Destruction de 700 m² de Zone humide (<1% de la surface de ZH identifiée) :
 - 650 m² de pistes
 - 44 pieux (env 300 panneaux tracker en surplomb)
 - Compensation ZH sur site (sanctuarisation et restauration de zone humide dégradée)



Légende

Zone d'étude

Plan de masse

Clôtures

Habitats évités (EUNIS)

- C1.6 - Lacs, étangs et mares temporaires
- C2.5 - Eaux courantes temporaires
- E2.22 - Prairies de fauche planitiaires subatlantiques
- E3.41 - Prairies atlantiques et subatlantiques humides
- E3.417 - Prairies à joncs épars
- E3.441 - Pâtures à grands Joncs
- F3.11 - Fourrés médio-européens sur sols riches
- FA.3 - Haies d'espèces indigènes riches en espèces
- FA.4 - Haies d'espèces indigènes pauvres en espèces
- G1.A1 - Boisements sur sols eutrophes et mésotrophes à Quercus, Fraxinus et Carpinus
- J4.2 - Réseaux routiers

Habitats réduits (EUNIS)

- E2.11 - Pâturages ininterrompus
- E2.22 - Prairies de fauche planitiaires subatlantiques
- E5.1 - Végétations herbacées anthropiques
- E5.31 - Formations à Pteridium aquilinum subatlantiques
- FA.2 - Haies d'espèces indigènes fortement gérées
- G5.1 - Alignements d'arbres

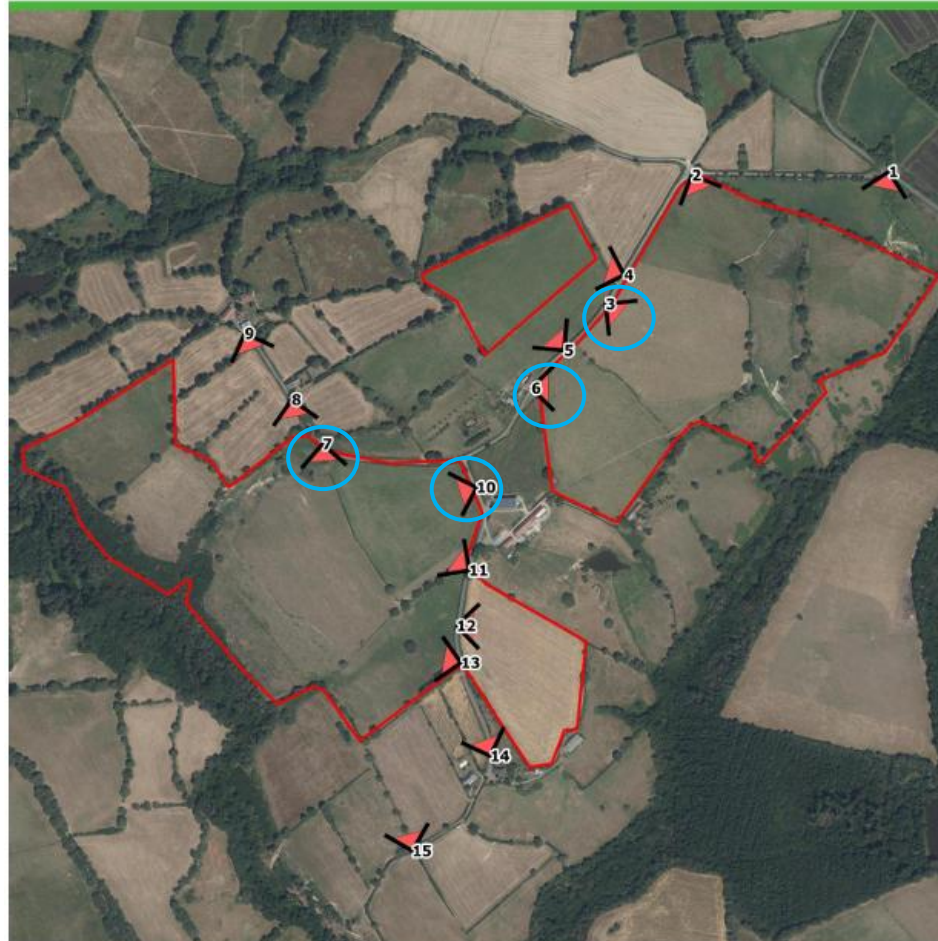


0 50 100 m

Source : Google earth
Réalisation : ADEV Environnement
Date : 8/7/2026

Résultats des études environnementales

Partie paysagère

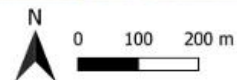


Liste des points de vue sélectionnés pour la réalisation des photomontages proches :

- 3
- 6
- 7
- 10

Légende

Aires d'étude
 Zone d'étude
 Prise de vue



Source : IGN ORTHO 20,
ELAWAN ENERGY
Réalisation : ADEV Environnement
Date : 18/2/2025

Carte 58 : Prises de vue de la zone d'étude

Point de vue 3



Point de vue 6

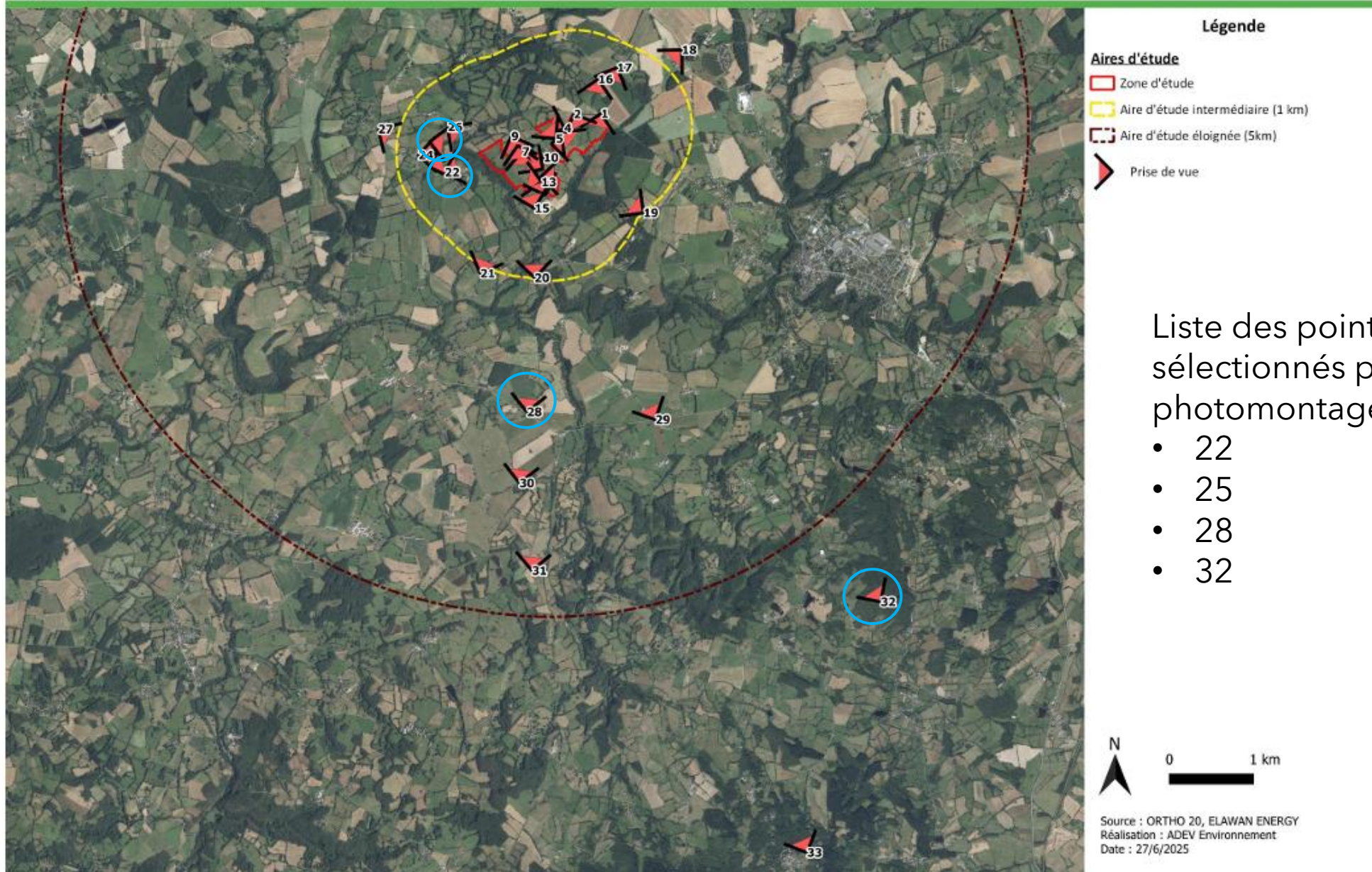


Point de vue 7



Point de vue 10





Liste des points de vue lointains
sélectionnés pour la réalisation des
photomontages :

- 22
- 25
- 28
- 32

Carte 61 : Prises de vue pour le reportage photographique

Point de vue 22



Point de vue 25



Point de vue 28



Point de vue 32



Point de vue 32



AN ORIX COMPANY



Mesures

- Adaptation de la centrale à la pratique agricole (inter-rang, hauteur, structure monopieu, ...)
- Evitement des habitats à enjeu fort (zones humides, boisement, fourrés, haies, arbres)
- Adaptation de la période de travaux (démarrage entre octobre et février)
- Travaux uniquement de jour
- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes (actions préventives et curatives)
- Clôtures spécifiques (passages à petite faune)
- Installation d'abris/ gîtes artificiels pour la faune (chiroptères, reptiles, oiseaux, insectes)
- Suivi environnemental en phase chantier et exploitation
- Suivi agricole en phase exploitation
- Compensation zone humide : restauration de 700 m² de zone humide dégradée

Montant indicatif des taxes perçues par le territoire

Taxe \ Répartition	Boussac-Bourg	Malleret-Boussac	EPCI	Département
IFER	6000 €	5500 €	23 000 €	17 000 €
TFPB	5000 €	5000 €	/	12 000 €
CFE	/	/	11000 €	/
TA (1 ^{ère} année)	3500 €	3000 €	/	16 500 €

* Les montants indiqués sont indicatifs et sont susceptibles de varier

Répartition du projet sur les communes :

données projet	Boussac-Bourg	Malleret-Boussac
Surface (ha)	14,16	13,16
nb de panneaux	13151	11861
puissance (MWc)	8,55	7,71
surface bâtie (PDL + PTR)	37	30

Calendrier prévisionnel



AN ORIX COMPANY



Actions à venir :

- Réponse aux remarques et questions du Comité de projet
- Dépôt du dossier de Permis de Construire
- Lien vers vers la présentation : <https://aden.fr/projet-agrivotaique-de-boussac-grand-puy-maigre-23/>

Légende

*date précise

*date estimée